



« ENTRE GÉNÉALOGIE, HISTOIRE ET PATRIMOINE »

Nouvelles de CHEZ NOUS

BULLETIN D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES DU QUÉBEC



Vol. 11, n° 11, novembre 2022

Mot du président

En avril dernier, nous présentions notre rapport annuel dans un numéro précédent des *Nouvelles de Chez nous* et nous donnions l'explication suivante au déficit assumé pour l'année financière 2021 : *C'est surtout à cause de nos assurances dont le coût demeure plus ou moins prévisible. Nous avons inscrit 4800\$ à nos prévisions annuelles alors que le coût réel a été de 8279,16\$, beaucoup plus que les 5240,82\$ que nous avons payés en 2020.*

Le 22 octobre, le conseil d'administration a profité de sa dernière rencontre pour revenir sur la question des assurances. Rappelons quelques faits à ce sujet. Alors qu'elles étaient de 430\$ en 2016 et 392\$ en 2015, nos assurances ont bondi à 2357,67\$ en 2017, le gouvernement ayant cessé de subventionner celles-ci. Cette hausse s'expliquait aussi par l'augmentation des réclamations présentées dans le cadre de *l'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants*. Ceci a entraîné un déficit pour lequel on nous a réclamé 50\$ additionnels pour chacune de nos associations membres, situation temporaire qui ne devait durer que trois ans, mais qui se prolonge depuis. Cela a servi à constituer au *Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ)* un fonds autogéré plafonné à 450 000\$. Au-delà du plafond, c'est une compagnie d'assurance qui assume les réclamations. Il était question en 2019 de 50 réclamations traitées dans ce cadre. Aucune ne venait à notre connaissance des associations de familles.

En 2018, on nous a globalement réclamé 14 978,90\$ au titre des assurances, un montant de 35 fois supérieur à ce qu'il fallait payer avant 2017. Les sommes ont fluctué depuis, tout en demeurant astronomiques par comparaison avec le passé, 8194,35\$ en 2019 de même que les montants déjà mentionnés pour 2020 et 2021. La Fédération a payé ces sommes même si nos associations de familles ont été à peu près complètement inactives en 2020 et 2021 dans le contexte de la pandémie. C'est de l'argent perdu, mais nous n'avions pas le choix.



Michel Bérubé

Il y a selon nous un problème en ce qui a trait à l'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants. Celui-ci ne vient pas de chez nous, mais d'autres organisations comme celles qui dépendent des fédérations sportives. Cette assurance couvre les conséquences monétaires découlant d'une faute, erreur, omission ou, négligence commise par un administrateur dans le cadre d'un acte administratif causant un dommage à une tierce partie. Cela se produit à titre d'exemple lorsqu'une organisation congédie un de ses dirigeants ou un employé, ce qui entraîne des poursuites coûteuses. Le risque est inexistant chez nous parce que nous n'avons pas d'em-



ployés. Nous contribuons en somme à une caisse dont bénéficient d'autres fédérations.

Nous sommes davantage concernés par notre **assurance responsabilité générale**. Elle couvre des dommages corporels ou matériels causés à autrui du fait de nos activités, y compris les dommages causés à des lieux loués. Cela couvre également un préjudice causé à autrui dans le cadre d'activités de publicité. Il arrive régulièrement que le gestionnaire d'un lieu que nous louons pour tenir une assemblée nous demande de fournir un certificat prouvant que l'association est bien assurée. Naturellement, une association doit être membre en règle avec la FAFQ pour avoir droit à un tel certificat. Cela pose un autre problème quand une association a pris du retard pour le paiement de sa cotisation annuelle. Le certificat peut alors être contesté par la compagnie d'assurance au moment d'une réclamation.

Cela dit, cette dernière couverture est indispensable et nous allons la renouveler ce mois-ci pour l'année 2023. Comme il sera possible de savoir ce qu'il nous en coûte pour celle-ci dès novembre, la FAFQ va pouvoir facturer ses associations membres en connaissance de cause et selon le coût réel. Pour ne pas pénaliser les associations comptant moins de membres, la FAFQ laissera par ailleurs tomber **la cotisation minimale** de 50\$ par année. Nous allons nous en tenir à 2\$ par membre avec une exception pour les membres à vie (1\$). Pour éviter un déficit comme celui de l'an dernier au chapitre des assurances (6160\$), il est cependant nécessaire pour la FAFQ de se rapprocher du coût réel à assumer même si une partie de la facture ne nous parvient pas avant le mois d'avril. Il règne encore de l'incertitude par ailleurs, parce que nous ne sommes plus couverts par les assurances du RLSQ. Nous sommes maintenant obligés de souscrire à celles qui sont offertes par le **Centre québécois de services aux associations** (CQSA). Bien que l'on nous ait assuré que les coûts ne seront pas très différents, nous attendons de voir les factures pour y croire.

L'année 2023 représente aussi une année de transition parce que nous allons économiser à partir de janvier le coût d'un loyer qui aurait représenté autour de 12 000\$

pour l'année. Il a d'ailleurs été question à notre dernière assemblée générale d'une possible réduction des cotisations. Le conseil d'administration considère plus prudent d'attendre une autre année avant de prendre une décision de cet ordre, surtout qu'il règne encore beaucoup d'incertitude à l'égard de ce qu'il faudra payer en 2023 pour l'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants. Nous avons même considéré de ne pas y souscrire à l'échéance au 1^{er} avril 2023. Mais, les personnes consultées à ce sujet nous disent plutôt que ce n'est pas cher pour une association de payer 50\$ pour obtenir la paix de l'esprit.

En ce qui a trait à l'économie réalisée en 2023 par la résiliation de notre bail, elle devrait d'abord servir à renflouer notre fonds de réserve qui a été amputé de 10 000\$ en 2022, ce qui pourrait le ramener à 100 000\$. Ce pourrait être un des objectifs de la Fédération de le maintenir à un tel niveau pour les années à venir.

Nous annonçons enfin dans les NCN du mois de septembre notre intention d'étudier comment il serait possible de nous rapprocher de la *Fédération québécoise des sociétés de généalogie* (FQSG) qui disposent de moyens que nous n'avons plus (subvention gouvernementale, local et personnel notamment). L'exécutif de la FAFQ se penchera durant les prochains mois sur les scénarios à considérer pour définir un projet d'entente qui pourrait être soumis à notre prochaine assemblée générale, sans perdre de vue les obstacles à affronter dans chaque cas, ne serait-ce par exemple que les obstacles d'ordre juridique. L'idée d'une fusion n'est pas exclue, mais la perspective d'une entente de collaboration semble plus réalisable. Une réflexion se poursuit en parallèle sur les moyens ou la stratégie à mettre en œuvre si la FAFQ préfère continuer de faire cavalier seul.

Michel Bérubé

P.S. Plusieurs personnes ont manifesté de l'intérêt pour le voyage en France projeté pour 2023. Il en a été question dans le *Mot du président* du numéro d'octobre. N'hésitez pas à vous manifester si cela vous tente également.



Les branches et branchettes d'un ADN-Y

Par Michel Bérubé

Je vous reviens sur des résultats obtenus à un test portant sur l'ADN-Y, des résultats qui permettent de comprendre comment un groupe humain a pu se répandre à travers le temps. Rappelons que l'ADN-Y nous renseigne sur notre lignée paternelle en reculant dans le temps bien avant l'apparition de notre nom de famille. Le groupe le plus répandu en Europe est le R1b qui remonte à un ancêtre qui vivait il y a 25 000 ans, Les tribus celtiques en descendent autant que les tribus germaniques. Une branche apparue il y a environ 10 000 ans est identifiée comme U106. Reliée au monde germanique, elle est présente chez nous comme en Normandie, dans les îles britanniques ou en Scandinavie. Une sous-branche qui en émane porte le nom U198 et c'est à elle que j'appartiens. Elle est souvent surnommée *haplogroupe* des Anglo-Saxons, mais nous savons maintenant qu'elle est présente dans plusieurs pays bien que rare dans chacun.

La firme *Family Tree DNA* (FTDNA) a produit dernièrement un document qui me permet de situer la distribution géographique des autres porteurs du U198 et son apparition dans le temps. Cet *haplogroupe* se décompose aussi en sous-groupes et en sous-sous-groupes. Les informations disponibles restent cependant limitées parce que les porteurs de R-U198 ne sont pas nombreux. Elles pourront se raffiner avec le temps.

On précise pour l'instant que le R-U198 correspond à un homme dont on estime qu'il est né il y a environ 3000 ans, avec une marge d'erreur de plus ou moins 500 ans. Cela correspond à environ 1000 ans avant notre ère avec une probabilité de 95% qu'il soit né entre 1480 et 603 avant Jésus-Christ. Il est l'ancêtre commun le plus récent d'au moins 8 lignées connues sous différents noms, dont R-S15627. Au moment où le document a été produit, Il y avait 1407 descendants confirmés par des tests ADN. Leurs origines paternelles venaient d'Angleterre, des États-Unis, du Royaume-Uni et de 24 autres pays.

Les autres pays qui comprennent 1% ou plus de por-



teurs du R-U198 sont : Pays-Bas (2%), Autriche, Canada, Danemark, Estonie et France. Les pays à moins de 1% sont notamment les suivants: Allemagne, Belgique, Finlande, Hongrie, Irlande, Italie, Norvège, Pologne, Portugal, Russie, Suède, Suisse, Tchéquie, Ukraine. Comme on peut vite le constater, notre ADN a beaucoup voyagé!

J'appartiens au sous-groupe R-S15627; il est intéressant de voir ce que l'on dit de lui. Il correspond à un homme dont on estime qu'il est né il y a environ 2800 ans, avec une marge de plus ou moins 450 ans. Cela correspond à environ 800 ans avant notre ère et, avec une probabilité de 95 %, qu'il soit né entre 1234 et 394 avant J.C. Il est l'ancêtre commun le plus récent d'au moins 3 lignées connues sous le nom de R-DF89, R-BY729 et R-JFS0091. Il y avait 548 descendants confirmés par des tests ADN, et ils ont précisé que leurs origines paternelles étaient d'Angleterre, des États-Unis, d'Irlande et de 14 autres pays, notamment l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la France, l'Irlande, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède et la Pologne.

Les Bérubé appartiennent au sous-sous-groupe R-JFS0091. Celui-ci correspond à un homme qui serait né il y a environ 2600 ans, avec une marge de plus ou moins 700 ans. Cela correspond à environ 600 avant notre ère et, avec une probabilité de 95%, qu'il soit né entre 1266 et 38 avant J.C. Il est l'ancêtre commun le



plus récent d'au moins 2 lignées connues sous le nom de R-JFS0084 et R-JFS0367. Il y a 25 descendants confirmés par des tests ADN, et ils ont précisé que leurs origines paternelles directes venaient d'Angleterre, de France, de Suède et de 5 autres pays, dont l'Allemagne et l'Autriche.

Les Bérubé sont enfin du sous-sous-sous-groupe R-JFS0367. Il correspond à un homme qui serait né il y a environ 2100 ans, avec une marge de plus ou moins 900 ans. Cela correspond à environ 50 avant notre ère avec une probabilité de 95 % qu'il soit né entre 973 avant J.C. et l'an 595 de notre ère. Il est l'ancêtre commun le plus récent d'au moins 2 lignées connues sous le nom de R-JFS0366 et R-BY166342. Il y a seulement 4 descendants confirmés par un test ADN; ils ont précisé que leurs origines paternelles directes sont de France ou de Suède. Les deux Suédois possèdent un ADN qui est considéré très rare dans leur pays. Les Bérubé sont quant à eux les seuls francophones identifiés comme U198 en Amérique. Il y en a un autre, un seul, en France.

La mutation R-JFS0366 correspond aux deux Bérubé testés au BIGy 500. Il représente un ancêtre dont FTDNA estime qu'il est né il y a environ 250 ans, plus ou

moins 250 ans. Cela correspond à 1700-1800, ce qui est normal puisque les deux individus testés appartiennent à deux lignées de Bérubé, celle de Pierre (né en 1682) et celle de Mathurin (né en 1688). Les Bérubé sont originaires de Normandie, mais ils ont laissé des traces en Angleterre entre le XII^e siècle et le XV^e, soit par suite de l'invasion de ce royaume par Guillaume le Conquérant. Marié à Mathilde de Flandres, Guillaume comptait aussi sur des chevaliers flamands lors de cette invasion. Il devait s'agir par conséquent de descendants des Francs.



Les deux Suédois du même groupe sont identifiés par la mutation R-BY166342 qui représente un homme dont FTDNA estime qu'il est né il y a environ 1100 ans, avec une marge de plus ou moins 600 ans. Cela correspond à environ 950 de notre ère avec une probabilité de 95% qu'il soit né entre 308 et 1409. La parenté des Bérubé avec ces Suédois pourrait remonter autour de l'an 1000 ou un peu plus tôt, avant l'invasion de l'Angleterre par les Normands en 1066. Comme la Suède a fait venir des Wallons au XVIII^e siècle pour développer son industrie de la sidérurgie, il se peut que les quatre porteurs du R-JFS0367 soient des descendants des Francs dont le royaume s'est longtemps centré sur un territoire, l'Austrasie, qui correspond beaucoup de nos jours à la Belgique.

Si notre parenté est par ailleurs aussi rare, c'est peut-être parce que nos « cousins » vivent aujourd'hui dans des pays pour lesquels moins de gens ont été testés, par exemple en Estonie, en Tchéquie ou dans un autre des quelques pays où le R-U198 est présent tout en demeurant rare.



La prohibition au Canada

La prohibition au Canada a été le résultat du mouvement de tempérance. Ce mouvement faisait appel à la modération ou à l'abstinence totale d'alcool, il était basé sur la conviction que l'alcool était responsable de nombreux maux de la société. La *Loi de tempérance du Canada (Scott Act)* de 1878 a offert aux gouvernements municipaux « l'option locale » de bannir la vente d'alcool.

La prohibition a été adoptée pour la première fois sur une base locale à l'Île-du-Prince-Édouard en 1901. Elle est devenue une loi dans les autres provinces, ainsi qu'au Yukon et à Terre-Neuve durant la Première Guerre mondiale. L'alcool pouvait être légalement produit au Canada (mais ne pouvait y être vendu) et exporté de manière légale à partir des ports canadiens. La plupart des lois provinciales ont été abrogées dans les années 1920. L'Île-du-Prince-Édouard a été la dernière à abandonner la « noble expérience » en 1948.

Campagne de tempérance

La prohibition est le résultat d'efforts de plusieurs générations de partisans du mouvement pour la tempérance pour fermer les bars et les tavernes. Ces derniers sont considérés comme la source d'une grande misère à une époque où les services sociaux n'existent pas. Les militants pour la tempérance et leurs alliés croient que l'alcool, surtout les spiritueux, constitue un obstacle au succès économique, à la cohésion sociale et à la pureté morale et religieuse.

Les principales organisations pour la tempérance sont la Dominion Alliance for the Total Suppression of the Liquor Traffic et la Woman's Christian Temperance Union. Le bulletin de cette dernière s'appelle *Canadian White Ribbon Tidings*. La lutte pour la tempérance est liée à d'autres efforts de réformes de l'époque, comme le mouvement du droit de vote des femmes. Elle est également motivée en partie par les croyances du mouvement Social Gospel.

Prohibition au 19^e siècle

Diverses lois antérieures à la Confédération contre la vente d'alcool avaient été adoptées, comme la *Dunkin Act* de la Province du Canada en 1864. Cette loi, votée majoritairement, permettait à tout comté ou à toute municipalité d'interdire la vente au détail d'alcool. En 1878, cette « option locale » est étendue à l'ensemble du Dominion en vertu de la *Loi de tempérance du Canada*, ou la *Scott Act*.

En 1898, le mouvement pour la tempérance a suffisamment de puissance pour forcer un plébiscite national sur la question. Mais le gouvernement de Sir Wilfrid Laurier décide que la majorité de 13 687 votes obtenus en faveur de la prohibition n'est pas suffisante pour justifier l'adoption d'une loi, d'autant plus que le Québec a massivement voté contre le plébiscite. La majeure partie du pays est déjà « sèche » sous l'option locale. Des interdictions provinciales générales émergeront éventuellement.

Sacrifice de temps de guerre

La prohibition est d'abord adoptée à l'échelle provinciale à l'Île-du-Prince-Édouard en 1901. Elle devient une loi dans les provinces restantes, ainsi qu'au Yukon et à Terre-Neuve (qui ne joint la Confédération qu'en 1949) pendant la Première Guerre mondiale. La prohibition est largement considérée à cette époque-là comme un devoir patriotique et un sacrifice social, pour aider à gagner la guerre (*voir aussi Effort de guerre au Canada*).

Contrairement aux États-Unis, l'interdiction d'alcool au Canada est compliquée par la juridiction partagée en matière de lois sur l'alcool entre Ottawa et les provinces. Les provinces contrôlent les ventes et la consommation. Le gouvernement fédéral supervise la fabrication et le commerce de l'alcool (*voir Répartition des pouvoirs*). En mars 1918, Ottawa cesse, pour le reste de la Première Guerre mondiale, la fabrication et l'importation d'alcool dans les provinces où son achat était déjà illégal.



Blind pigs et contrebande de rhum

Les lois provinciales sur la tempérance varient. En général, elles servent à fermer les débits de boissons légaux et à interdire la vente d'alcool, ainsi que sa possession et sa consommation, sauf dans les maisons privées. Dans certaines provinces, les vins faits au pays sont exemptés. L'alcool peut être acheté dans les dispensaires gouvernementaux à des fins industrielles, scientifiques, mécaniques, artistiques, sacramentelles et médicinales. Les distilleries, les brasseries et autres entreprises dûment autorisées peuvent vendre leurs produits à l'extérieur de la province.

Bien que l'application de la loi soit difficile, l'ivresse et les crimes associés à l'alcool diminuent considérablement. Cependant, la distillation illicite et l'alcool de contrebande commencent à proliférer. De grosses quantités d'alcool inférieur font leur apparition sur le marché. Mais l'alcool de qualité est également disponible puisque sa fabrication est permise après la guerre. La contrebande (vente illégale d'alcool) augmente de façon remarquable, tout comme le nombre de débits de boissons clandestins connus sous le nom de *speakeasies* ou *blind pigs*. Une des manières de pouvoir consommer légalement est d'être déclaré « malade », car les médecins peuvent donner des ordonnances à exécuter à la pharmacie. Il en résulte un abus de ce système, avec de véritables épidémies et de longues files d'attente pendant la période des fêtes de Noël.

Un des aspects frappants de la prohibition est la contrebande du rhum. En raison d'un amendement constitutionnel, la prohibition aux États-Unis de 1920 à 1933 est encore plus stricte qu'au Canada. La fabrication, la vente et le transport de toute bière, tout vin et tout spiritueux y sont interdits. L'alcool peut cependant être fabriqué légalement au Canada (mais ne peut y être vendu), et il peut être exporté à partir des ports canadiens. Ceci crée une étrange situation qui permet aux contrebandiers de partir du Canada avec des chargements d'alcool destinés à son voisin « sec », sous la protection de la loi canadienne. La contrebande, souvent accompagnée de violence, éclate dans les zones frontalières et le long des côtes. Des caricatures politiques dans

les journaux de l'époque représentent le Canada par des cartes topographiques pleines de fuites tandis que l'Oncle Sam tente d'endiguer la marée d'alcool qui s'en écoule.

L'abrogation des lois de prohibition

La prohibition est trop courte au Canada pour engendrer un réel succès. Ses opposants soutiennent qu'elle va à l'encontre de la tradition britannique du respect des libertés individuelles et que le règlement de cette question par référendum ou plébiscite constitue une dérogation à la pratique parlementaire du Canada. Le Québec la rejette dès 1919, et devient ainsi connu comme étant le « sinkhole » (l'entonnoir) de l'Amérique du Nord. Les touristes affluent vers le « vieux Québec historique » et le gouvernement provincial récolte d'énormes profits grâce à la vente d'alcool.

En 1920, la Colombie-Britannique vote en faveur de la vente légale de l'alcool. L'année suivante, certaines boissons alcoolisées y sont vendues légalement, ainsi qu'au Yukon, dans les magasins du gouvernement. Le Manitoba inaugure un système gouvernemental de vente et de contrôle de l'alcool en 1923, suivi de l'Alberta et de la Saskatchewan en 1924, de Terre-Neuve en 1925, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick en 1927, et de la Nouvelle-Écosse en 1930. Le dernier bastion de la prohibition, l'Île-du-Prince-Édouard, renonce finalement à sa « noble expérience » en 1948. Des zones sèches sous l'option locale persistent pendant plusieurs années à travers le pays.

Voir aussi : Mouvement pour la tempérance au Canada; Industrie de la distillation; Seagram; Industrie brassicole au Canada; Industrie viticole; Brassage artisanal au Canada; Légalisation du cannabis au Canada.

Tiré de : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/prohibition>

Article de Gerald Hallowell, mis en ligne le 12 août 2013, mise à jour par Andrew Foot e Andrew McIntosh le 13 novembre 2020

LES SAGES-FEMMES et LES ENFANTS MORTS-NÉS :

Très nombreux étaient les enfants qui décédaient en bas âge. Les sages-femmes, malgré tout leur zèle et le soin fourni, ne réussissaient pas toujours un accouchement sans problèmes.

Ursule BÉRUBÉ, sage-femme, épouse de Jean Miville, s'empresse d'ondoyer l'enfant naissant de François Dubé le 16 février 1789 à Rivière-Ouelle. Elle ondoie également une petite fille, issue du mariage de Gabriel Hudon et de Madeleine Boucher le 2 février 1795. (Les Bérubé, tome 1, p. 79). Cette Ursule Bérubé est la tante des enfants malades, guéris par le docteur Garon.

LE PROBLÈME DES HANDICAPÉS :

Dans la famille de Pierre Bérubé (1749-1760) et de Charlotte Lévesque, parmi les sept enfants nés du vivant de leur père, **Marie-Louise BÉRUBÉ**, baptisée le 16 mars 1754, est décrite comme étant "en démence d'esprit" (Joseph Dionne: 16-2-1779; Les Bérubé: Tome 1, p. 87, no 17).

Nous croyons voir dans ce cas une personne, soit déficiente ou faible d'esprit, soit de type mongole. Le téléroman "*Le temps d'une Paix*" a illustré le vécu d'un tel personnage dans le rôle de "*Ti-Coune*", faible d'esprit, irresponsable, apte seulement à exécuter certaines besognes routinières et faciles. Évidemment, l'hébergement et le soin d'une telle personne incombent à la famille. Mais lorsque arrive le temps de partager le patrimoine familial entre les héritiers, l'handicapé bénéficie des mêmes droits que les autres frères et soeurs. Marie-Louise héritera donc de sa part d'héritage, un lot de terre, tiré au sort, dont on essaiera de tirer profit pour pallier aux dépenses. En 1826 (Pierre Garon, papier terrier, 1826, no 384), la terre de Marie-Louise Bérubé était détenue par "*Joseph April, navigateur, demeurant sur l'île-aux-Lièvres, comme curateur de Louise Bérubé, fille majeure en démence d'esprit demeurant à Rivière-Ouelle: un terrain de six perches de front au Haut de la Rivière par dix arpents de profondeur, comme héritière de feu Pierre Bérubé, son père*". L'intérêt de Joseph April est de spéculer sur cette terre, espérant un gain de capital en la revendant, un jour. Entre temps, les profits récoltés sur cette terre servent en partie à la pension viagère de l'handicapée.

LES BÉRUBÉ ET L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Selon le recensement de 1831, deux Bérubé sont identifiés comme instituteurs dans la région de Kamouraska : **Henri Bérubé**, enseigne à 23 garçons et 3 filles à la Côte des Beaux-Biens (Saint-Philippe), **Jean-Aristobule Bérubé** à Saint-Pascal de Kamouraska et Élisabeth Soucy, institutrice, épouse d'**Antoine Bérubé** aussi à Saint-Pascal. Le recensement relève aussi les instituteurs suivants à Saint-Pascal : Rodolphe Piuze, Firmin Hudon, François Guimont, Pierre Dionne.

"FAIRE L'ÉCOLE ou ENSEIGNER L'ÉCOLE":

Il arrivait quelquefois qu'un habitant plus à l'aise embauche un "précepteur" pour faire instruire ses enfants. Charles Chapais avait engagé pour cinq ans Rémy Bécharde à Rivière-Ouelle, "*pour faire l'école à deux écoliers*". Charles Chiniqy fut précepteur pour les enfants du seigneur Taché. Le docteur James O'Leary de Rivière-Ouelle avait embauché comme "domestique" Augustin Lévesque, 16 ans, "*pour cinq ans*" et il s'engageait "*à lui montrer ou faire montrer à lire, écrire et chiffrer*" (Pierre Garon: 10-5-1826).

À Saint-Pascal, **Joseph Bérubé**, cultivateur, "*s'oblige envers John James Croft, étudiant en droit de Saint-Pascal, de le nourrir, loger et éclairer pendant l'espace de trois années; Croft payera six livres courant par année pour sa pension, de plus il devra enseigner l'école à Étienne...*"

La sérénité est une confiance absolue en soi et en la vie. Hervé Deblois



Suite de la page 7...

Raymond, petit fils de Jean-Baptiste Bérubé. Et si Étienne Raymond était retiré de l'école, alors James Croft devra payer neuf livres par an. Si Joseph Bérubé venait à quitter la ferme du docteur O'Leary, où il réside actuellement, avant la fin des trois années, alors l'obligation cessera..." (Jean-Baptiste Martin: 10-4-1837).

John James Croft (1819-ca1846) (alias Jean-Baptiste) est le fils du soldat anglais William Croft (1797-1838), devenu aubergiste à Kamouraska. John-James Croft, "étudiant en droit, fils majeur de feu William Croft et de feu Marie-Anne Dubé, épousera Éléonore Saucier à Saint-Pascal le 28 septembre 1840; la mariée est la fille majeure de Jean-Baptiste Saucier, cordonnier, et de Marguerite Dubé; les parties, en présence de Jean-Baptiste Saucier et de François Saucier, ont reconnu pour leur appartenir un enfant baptisé le 21 août 1839" (Registre de Saint-Pascal: 28-9-1840).

John James Croft décèdera vers 1846. La veuve Éléonore Saucier épousera alors **Bruno Bérubé**, cordonnier, fils de Jean-Baptiste et de Modeste Ouellet à Saint-Pascal, le 15 février 1847: Au recensement de 1851, Bruno Bérubé, cordonnier, 30 ans, et Éléonore Saucier, 35 ans, gardaient sous leur toit John Croft, 13 ans, William Croft, 11 ans, Pierre Croft, 10 ans ; Rémi Bérubé, 4 ans et Joseph Bérubé, 1 an.

Quant à Joseph Bérubé, nous croyons qu'il s'agit de **Joseph-Marie Bérubé**, fils de Raphaël et de Judith (Anne) Pelletier. Il avait épousé Marie-Josephte Chorette, veuve d'Étienne Phocas-Raymond à Kamouraska le 18 octobre 1813. Il était, semble-t-il, fermier sur la terre du docteur O'Leary. Ce docteur **James O'Leary** avait quitté Rivière-Ouelle et acheté un terre à Saint-Pascal de Joseph Robitaille, meunier et député (Jean-Baptiste Taché: 6-2-1830).

P.H. Hudon #1037

Tiré de : Le Monde Berrubey, printemps et été 2003

Correction

Dans le numéro du mois de septembre 2022 de *Nouvelles de chez nous*, il était mention en page 15 d'Anne Asselin et de Pierre Michaud¹, petit-fils à 10 générations. Il aurait fallu lire Marie Asselin.

ENSEIGNER À L'ÉCOLE:

Le projet d'écoles royales en 1801, qui fonctionna avec plus ou moins de succès selon les endroits, fit place en 1824 aux écoles paroissiales. Plus précisément, la "loi des écoles de Fabrique" avait créé un autre réseau d'écoles dirigées par le clergé, qui pouvait utiliser les fonds de la Fabrique. Enfin en 1829, les écoles gouvernementales, suite à la "loi des écoles de l'Assemblée Législative", offraient des subventions aux groupes paroissiaux qui équipaient un local et embauchaient un instituteur.

Le 2 août 1829, devant le notaire Prudent Bernier eut lieu l'élection des Syndics afin de gérer les écoles dans la localité de Saint-Pascal. Jean-Aristobule Bérubé suit de près le développement de ces écoles. Il est présent à la seconde assemblée de syndics (Jean-Baptiste Martin: 17-11-1830).

JEAN-ARISTOBULE BÉRUBÉ (1803-1885) a épousé Marie Miville-Deschênes à Kamouraska le 22 janvier 1827. Pour une raison que j'ignore, Jean-Aristobule Bérubé s'est remarié à Notre-Dame de Montréal le 3 février 1843. Il est le fils d'Antoine (1757-1838) et de Madeleine Bouchard, mariés à Kamouraska le 5-8-1782.

Jean-Aristobule Bérubé, baptisé le 3 octobre 1803, commença sa carrière d'enseignant à Saint-Pascal en 1829. Il était encore instituteur en 1837 (Jean-Baptiste Martin: 4-2-1836, registre de Saint-Pascal: 5-3-1837: Les Bérubé, tome 1, p. 113, no 139). En 1838, il se déclare "aubergiste". (registre de Saint-Pascal: 5-4-1838). Cette famille a déménagé à Montréal vers 1839. Au registre de Notre-Dame de Montréal, Jean-Aristobule Bérubé est dit "chantre en l'église paroissiale". Une seule mention le donne comme "forgeron" en 1845. Leurs enfants, dont plusieurs sont décédés en bas âge, sont:

1-Jean-Aristobule Bérubé, baptisé en décembre 1828; inhumé à Saint-Pascal le 18-6-1830.

2-Marie-Émilie Bérubé, baptisée à Saint-Pascal le 28-2-1830; inhumée le 19-10-1834.

3-Georges Bérubé, baptisé le 4-5-1831; inhumé le 15-3-1832.

4-**Jean-Lambert Bérubé**, baptisé le 9-9-1833; marié à Notre-Dame de Montréal le 16-4-1855 à Marguerite-Vitaline Lessard, veuve du cordonnier, Théophile Renaud. Il était "brasseur".

5-**François Bérubé**, baptisé le 3-11-1834. "*François-Xavier-Augustin Bérubé, majeur, commis, épouse à Notre-Dame de Montréal le 26-6-1877 Henriette Robitaille, fille de Joseph et d'Henriette Lagacé, domiciliés à Saint-Pascal*" (Kamouraska).

6-**Jean-Aristobule Bérubé**, baptisé le 2-9-1835. marié à Notre-Dame de Montréal le 26-9-1876 à Angèle-Rose Toussaint; il était "tailleur, domicilié à Vaudreuil".

7-Jean-Misaël Bérubé, baptisé le 5-3-1837. Inhumé à Montréal le 7-10-1840, "âgé de 4 1/2 ans, fils de Jean-Aristobule Bérubé, chantre de cette paroisse".

8-Thomas Bérubé, baptisé le 5-4-1838. Inhumé le 29-3-1839 à Saint-Pascal.

9-Sophie Bérubé, baptisée à Notre-Dame de Montréal le 17-5-1839. Inhumée le 7-6-1841.

10-André Bérubé, baptisé à Notre-Dame de Montréal le 4-6-1841. Inhumé le 28-6-1841.

11-Louis-Philippe Bérubé, baptisé à Montréal le 23-12-1842. Inhumé le 13-1-1843.

12-Jean-Baptiste Bérubé, baptisé à Montréal le 28-1-1844.

13-Louis-Antoine Bérubé, baptisé à Montréal le 6-2-1845. Inhumé le 16-6-1845.

14-Marie-Délina Bérubé, baptisée à Montréal le 18-3-1847.

5-Alexandre Bérubé, baptisé en décembre 1848; Inhumé le 6-9-1849 "âgé de 8 mois, 17 jours"

16-Joseph-Octave Bérubé, baptisé le 23-5-1850. Inhumé le 22-11-1850.

17-**Joseph-Alphonse Bérubé**, baptisé le 19-10-1851; épouse à Sault-au-Récollet le 19-6-1877 Lucie Labelle, fille de Jacques et de Lucie Cloutier.

18-Eustache-André Bérubé, baptisé le 4-2-1853.

Jean-Aristobule Bérubé, "collecteur", a été inhumé à Notre-Dame de Montréal le 12 janvier 1885, âgé de 81 ans. (NB: Un autre Jean-Aristobule Bérubé a été inhumé à Montréal le 4 janvier 1894, âgé de 64 ans, 1 mois, 6 jours. Il était frère des Écoles Chrétiennes, connu sous le nom de frère Pierre-Ondocée).

P.H. Hudon #1037

Que de choses il faut ignorer pour « agir ».



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES SOCIÉTÉS DE GÉNÉALOGIE



19 AU 26 NOVEMBRE
**DE MÈRE EN FILLE,
LA GÉNÉALOGIE AU
FÉMININ**

Semaine nationale de la généalogie

C'EST AVEC FIERTÉ QUE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
SOCIÉTÉS DE GÉNÉALOGIE ET SES SOCIÉTÉS MEMBRES
VOUS INVITENT À PARTICIPER À LA
SEMAINE NATIONALE DE LA GÉNÉALOGIE
DU 19 AU 26 NOVEMBRE 2022.

Nous vous proposons de regarder de l'autre côté de votre arbre
généalogique et de fouiller votre lignée de mère en fille.

Intéressons-nous aux vies des femmes
qui ont fait notre histoire familiale !

www.federationgenealogie.com



Un grand ménage

Suite du numéro d'octobre 2022. Le grand ménage, numéro 47 de *Nos Racines* paru en 1979.

Les deux autres causes qui, selon Milnes, expliqueraient l'affaiblissement de l'influence gouvernementale dans la colonie seraient le licenciement de la milice et l'Acte constitutionnel de 1791. « Au temps du gouvernement français, une ordonnance rendue au nom du roi était suffisante pour donner suite aux mesures jugées opportunes sans aucune discussion à cet égard et sans que les habitants doutassent pour un moment de l'opportunité de ces mesures. Mais, depuis l'introduction de la nouvelle constitution en 1792, la situation est bien différente, car tout est discuté au préalable dans la Chambre d'Assemblée; et, à moins qu'il ne soit possible de conserver une certaine prépondérance dans cette Chambre (qui à l'heure présente ne repose pas sur des bases solides comme je le désirerais) le gouvernement exécutif finira par perdre insensiblement tout son pouvoir. » À tous ces problèmes vient s'ajouter l'esprit d'indépendance de la population canadienne : « Chaque habitant cultive autant de terre que possible avec l'aide de sa famille et qu'il est requis pour ses besoins. Or ces habitants pouvant se procurer par eux-mêmes d'une année à l'autre les choses nécessaires constituent la race la plus indépendante que je connaisse, et je ne crois pas que dans aucune partie du monde, il y ait un pays où se trouve établie à ce point l'égalité de situation. »

Pour chacun des problèmes, le lieutenant-gouverneur Milnes avance une solution. La question agraire se résoudra partiellement en concédant les terres de la Couronne en franc et commun socage. Ceci aura pour effet d'implanter dans cette province « une population appartenant à la religion protestante et qui se sentira naturellement plus étroitement liée au gouvernement britannique ». Sur le plan religieux, comme l'évêque a demandé au gouvernement britannique une rente plus élevée, un peu d'argent suffirait pour l'amadouer.

« C'est une occasion d'attacher plus étroitement l'évêque canadien au gouvernement, s'il plaît à sa Majesté au gouverneur dont j'ai déjà fait mention. »

Quant à la milice, il faudrait redonner du presque aux capitaines de milice et inciter les Canadiens à voir eux-

mêmes à la défense de leur territoire. Un tel changement d'attitude, conjugué à une meilleure utilisation du clergé aura pour conséquence que les nouveaux députés rempliront mieux leur tâche à la Chambre d'Assemblée.

« Ce prestige ayant fait défaut lors des élections, la composition de l'Assemblée en a souffert, sans compter que le besoin d'hommes instruits qui se fait sentir depuis si longtemps et l'incapacité des Canadiens de payer les dépenses requises pour envoyer leurs fils en Angleterre, sont causes qu'il n'y a guère, dans le moment, de sujets qui se préparent à jouer un rôle et bien peu d'hommes de talent dans la classe dirigeante. Pour cela et pour d'autres raisons, le travail de la Chambre d'Assemblée est exécuté avec si peu de méthode et de régularité que les plus vieux députés ne savent que penser du résultat de leurs délibérations sur les sujets les plus ordinaires. »

Le duc de Portland, secrétaire d'État pour le département de l'Intérieur, dans sa réponse du 6 janvier 1801, précise que les seigneurs devront voir eux-mêmes à trouver les moyens permettant de sortir « de leur présente situation médiocre ». Quant aux terres de la Couronne, on verra à ce qu'elles soient surtout concédées à des sujets protestants. Le problème de la milice se règle facilement : « Je propose donc (si toutefois la Législature approuve cette manière de voir) que chaque année, une certaine partie de la milice soit appelée étant désignée au moyen du scrutin et astreinte à des exercices durant trois semaines ou un mois et dont les officiers et les hommes, qui seront appelés, recevront, durant ce laps de temps, la même solde et la même subsistance que les troupes régulières de Sa Majesté. Il devra être statué, cela va sans dire, que les hommes désignés au moyen du scrutin, quelle que soit l'année, ne pourront être choisis de nouveau avant que le reste de la milice ait été appelé. De la sorte, tous les officiers et les hommes seront réunis régulièrement chacun leur tour et bénéficieront des avantages de l'appel. »

Suite au numéro de décembre 2022.

Le terre de notre ancêtre Jean Soucy dit La vigne dans la seigneurie de l'Isle-aux-Grues

À l'automne de l'année 2019, feu Gaëtan Soucy (224), généalogiste et historien de notre Association, avait entrepris une recherche afin de trouver des documents qui pourraient nous aider à préciser l'emplacement exact de la terre de notre ancêtre Jean Soucy sur L'Isle-aux-Grues. Ses recherches ont finalement permis de situer, sur la carte de l'île, le lot alors concédé par le seigneur Pierre Bécart de Grandville en 1674. Suite à ces découvertes nous avons tenté d'y installer, au parc Painchaud près de l'église, un marqueur ou une plaque commémorative, endroit suggéré par la Municipalité et le conseil de fabrique. Malheureusement nos démarches en ce sens n'ont finalement pas trouvé d'entente pour ce faire.

Le 29 septembre dernier le conseil d'administration de notre Association et une quinzaine de membres les accompagnant, foulaient cette terre maintenant la propriété de Frédéric Poulin. C'est un ferme laitière fournissant 60 % de sa production à la fromagerie de l'île.

Gaëtan avait écrit le texte suivant qui devait être au centre de la plaque commémorative ou sur la pastille du marqueur que nous voulions poser au parc Painchaud :

Sur l'Isle-aux-Oyes et l'Isle-aux-Grues, ont vécu Jean Soucy dit La Vigne, son épouse Jeanne Savonnet et leurs enfants : Anne, Pierre, Marie-Anne et Guillaume.

Le souvenir bien vivant de leur foi inébranlable dans l'avenir, de leurs joies et de leurs sacrifices, continue d'habiter l'âme de ces lieux majestueux, berceau de la famille Soucy en Amérique du Nord.

À l'instar du Saint-Laurent qui prend sa source au loin avant de se jeter dans l'océan infini, des débuts modestes de Jean et de Jeanne, a jailli une vie qui ne s'éteindra plus dans leur descendance.



**Première concession en Amérique d'un lot à un Soucy,
soit à notre ancêtre Jean Soucy, sur l'Isle-aux-Grues**

Notre ancêtre Jean Soucy a été l'un des premiers censitaires sinon le premier, dans la seigneurie de l'Isle aux Grues. Le défi consistait à localiser sa terre à cet endroit. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur les deux extraits de concessions suivants :

«Pierre Bécard ecuyer sieur de Grandville seigneur des Isles-aux-Oyes et aux Grues demeurant ordinairement en la dite Isle-aux-Grues lequel a volontairement donné et concédé à Pierre Michel habitant et demeurant en la dite Isle-aux-Grues, absent, Pierre Terrien habitant du dit lieu agissant et acceptant pour ledit Michel, une concession sur la dite Isle-aux-Grues contenant six arpents de terre de front sur le bord du fleuve Saint-Laurent à basse marée et de profondeur toute la grandeur de la dite Isle jusqu'au fleuve de l'autre côté aussi à basse marée jusqu'au Ruisseau au bout du dit fleuve qui sépare la dite Isle-aux-Grues d'avec celle du Canot, borné d'un côté Pierre Terrien d'autre côté Jean Soucy dit Lavigne.»¹

La terre concédée à Pierre Michaud était ainsi bornée : *« d'un côté à Pierre Terrien, de l'autre côté, à Jean Soucy dit La Vigne et des deux bouts, par ledit fleuve Saint-Laurent. »¹*

Ces deux actes notariés, confirmés par d'autres plus tard, situent la terre de Jean Soucy au nord-est de l'Isle aux Grues, la première terre contiguë aux battures. Il se trouvait, en 1674, quatre censitaires présents à cet endroit, voisins les uns des autres : Jean Soucy à l'est et, en remontant vers l'ouest : Pierre Michaud, Pierre Therrien et Pierre Joncas dit La Pierre.

Cette première tentative d'établissement ne dura pas. Notre ancêtre Jeanne Savonnet, remariée à Damien Bérubé après le décès de Jean Soucy, quitta l'Isle aux Grues en 1679 pour Rivière-Ouelle. Michaud fut le dernier des quatre censitaires à partir en 1684 ou 1685, Joncas et Therrien ayant quitté longtemps avant. Ces terres firent retour à Pierre Bécard de Granville et tombèrent dans l'oubli pendant presque un siècle. En 1791, le seigneur Louis Liénard de Beaujeu concède l'ancienne terre de Jean Soucy de six arpents de largeur à Jean Lavoie et Marcel Lemieux, chacun recevant trois arpents; la partie de Lemieux est bornée au nord-est par les battures.

La terre de Marcel Lemieux père passa à son fils Marcel en 1819 puis à la fille de ce dernier, Tascienne Lemieux et son mari Ferdinand Lapierre en 1860. Ce dernier étant décédé, Tascienne Lemieux vend sa terre à Georges Normand en 1887. Cette terre porte alors le numéro 69 du cadastre de 1877 tandis que l'ancienne terre de Lavoie porte le numéro 70. Le lot 69 resta dans la famille Normand jusqu'à ce qu'il fut vendu à la Ferme Lilogru Inc, propriété de Frédéric Poulin. Le lot 70 fut aussi acquis par la Ferme Lilogru Inc. en 2018. Les deux moitiés de la terre de notre ancêtre Jean Soucy étaient ainsi réunies pour la première fois depuis 1791.

¹ Greffe Romain Becquet, le 17 juillet 1674

Extrait d'un article écrit par feu Gaëtan Soucy,
quelques semaines avant son décès.

Gaëtan Soucy, membre 224

1951-2022

Décédé le 5 juin 2022

Merci Gaëtan!



ENFANTS SOUCY NÉS DANS LES SEIGNEURIES DE L'ISLE-AUX-OYES ET DE L'ISLE-AUX-GRUES
Transcription des actes par Alain L. Soucy, président fondateur de l'AFS (2000-2009)

Anne Soucy

Le quinsiesme Jour du Moys de septembre de l'année mil six Cens septente [et un], a esté baptisée Anne fille de Jean Soucy dit la Vigne habitant dans lisle aux oyes et de Jeanne Savon[n]et Ses pel[re] et mere naye le Cinquiesme du Mesme Moys [et] An, le parrain le S^{ieur} (2 mots biffés) Monsieur Paul Dupuis Seig[neur] En partis de la ditte Isle, la Marainne damoiselle Anne Macar femme de Monsieur de grand ville.

Th. [Thomas] Morel p. [prêtre] Missi. [Missionnaire]

Déposé au registre de la paroisse Sainte-Famille de l'île d'Orléans le 15 septembre 1671

Pierre Soucy

Le seisieme jour du mois d'Avril de Lan mil Six cens soixante et treize par messire Thomas Morel prestre Missionnaire a esté baptisé Piere [Pierre] Fils de Jean Soucy dit la Vigne habitant de Lisle aux oyes, et de Jeanne Savonnet sa femme née [sic] Le treisième du mesme mois ses parain, et Maraine ont esté Pierre [Pierre] Becquar Sieur Degrandville, et Jeanne Couillar femme du Sieur Paul Dupuy.

Louis Ango

Déposé au registre de la paroisse Notre-Dame de Québec le 16 avril 1673

Marie Anne Soucy

Le vingt-sixième jour du mois d'avril de L'an mil six cents Soixante quinze par Mre [Messire] Thomas Morel prestre missionnaire du Seminaire de Quebec a esté baptisée a l'Isle aux Grues Marie Anne fille de Jean Soucy dt [dit] la Vigne habitant dud. Lieu et de Jeanne Savonnet sa femme née le quinzième Fevrier de la presente année. Les parrain et moraine ont esté pierre Michaud et [Omission]

H. De Bernieres

Déposé au registre de la paroisse Notre-Dame de Québec le 26 avril 1675

Guillaume Soucy

Le premier jour du mois de may de Lan mille six cents soixante dix sept par Mre [Messire] Thomas morel prestre missionnaire [sic] du seminaire de Quebec a esté baptisé guillaume fils de Jean Soucy dit la vigne habitant a Lisle aux grues et de Jeane [sic] Savonet sa femme né le cinquiesme jour du mois d'avril ses Parrains et moraine ont esté guillaume Le mieux et anne langlois femme de Jean Pelletié.

H. De Bernières

Déposé au registre de la paroisse Notre-Dame de Québec le 1er mai 1677

**THOMAS MOREL,
PRÊTRE MISSIONNAIRE**

C'est vraisemblablement à l'Isle aux Oies que Jean Soucy dit La Vigne s'était marié à Jeanne Savonnet à l'automne 1670. Mentionnons à ce sujet que Paul Dupuis, un homme très pieux, avait transformé une pièce de sa résidence en chapelle pour la mettre à la disposition du missionnaire Thomas Morel qui desservait la Côte-du-Sud, au gré de ses voyages.

Si Jean Soucy dit La Vigne s'était marié avec Jeanne Savonnet à la cathédrale de Québec, son acte de mariage aurait été conservé dans les registres de cette paroisse, comme l'ont été tous les autres actes de mariage célébrés à Québec à la même époque.

L'abbé Thomas Morel, qui desservait l'Isle aux Oies en tant que missionnaire et aurait célébré le mariage de Jean et Jeanne, écrivait ses actes de baptêmes, mariages et inhumations sur des feuilles volantes, quitte à les retranscrire plus tard dans les registres de l'une ou l'autre paroisse existante. Plusieurs de ces écrits ont été perdus au cours des tribulations du bon missionnaire.

Source : Feu Gaëtan Soucy dans l'article À la recherche de Jean Soucy dit La Vigne et Jeanne Savonnet à l'Isle aux Oies et à l'Isle aux Grues, à paraître dans la dernière publication de la revue La Source en 2023.

« ... les manuscrits du Missionnaire Thomas Morel, même s'ils ont été retranscrits par Louis Ango et Henri De Bernières, attestent que le couple-ancêtre de la famille Soucy, convenons que l'orthographe, est formé de Jean Soucy dit La Vigne et de Jeanne Savonnet. »

Alain L. Soucy, La Source, décembre 2001, page 16.



**Le conseil d'administration
de l'Association des familles Soucy :**

Rhéaume (139), Christiane (289), trésorière,
Daniel (299), François-Régis (94), président,
Normand (15) et Ronald Bernard, vice-président.
Seul Claude (243) ne pouvait pas être présent.



En avant, Christiane, François-Régis, Suzanne son épouse, Françoise, Pierrette, Olivette épouse de feu André Bérubé, ancien président de l'Association des familles Bérubé. En arrière, Rhonda Lee (native de Bangor, Maine), Ron Bernard, Carole Bériault (conjointe de Rhéaume), Rhéaume, Denise (conjointe de Normand), Guy, Normand, Bertrand, Daniel, Michelle Daigle (conjointe de Paul-Émile), et Stéphan Zbikowski (fils de Françoise) et Paul-Émile.

À l'arrière, les montagnes de Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps.
(C'est Jean Atwater-Williams, conjointe de Ronald Bernard, qui a pris les photo. Merci Jean!)



Albert Johnson, le trappeur fou

Lecture proposée par Yves Boisvert

Je suis tombé sur cette histoire récemment qui me semblait étrangement familière. Pour découvrir qu'il s'agissait de l'histoire d'un film avec Charles Bronson et Lee Marvin du début des années 80. La réalité est souvent pire que la fiction...

Albert Johnson, aussi connu sous le nom de « trappeur fou », hors-la-loi (né autour de 1890-1900; mort le 7 février 1932 au Yukon). Le 31 décembre 1931, un trappeur vivant à l'ouest de Fort McPherson, dans les Territoires du Nord-Ouest, blesse grièvement par balle un agent de la GRC qui mène une enquête sur une plainte au sujet de lignes de piégeage. La chasse à l'homme qui s'ensuit, l'une des plus importantes dans l'histoire canadienne, dure 48 jours et couvre 240 km dans des températures avoisinant les - 40°C. Avant qu'elle ne soit terminée, un second agent est grièvement blessé et un autre, tué. Le tueur, provisoirement mais jamais formellement identifié comme étant Albert Johnson, est si doué pour la survie que la police doit retenir les services du pilote de brousse Wilfrid « Wop » May pour le traquer. L'extraordinaire fuite du trappeur en terrain subarctique, en plein hiver, capte l'attention du pays et vaut au hors-la-loi le surnom de « Trappeur fou de la rivière Rat ». Le motif des crimes d'Albert Johnson demeure inconnu, et son identité reste entourée d'une aura de mystère.

Impasse à la rivière Rat

Le 7 juillet 1931, les trappeurs William et Edward Snowshoes rencontrent dans un camp sur la rivière Peel, près de Fort McPherson, dans les Territoires du Nord-Ouest, un étranger qu'ils appellent, par erreur, Albert Johnson. C'est sous ce nom qu'on le connaîtra par la suite. Le 21 juillet, quand Albert Johnson se trouve à Fort McPherson pour y acheter des provisions, l'agent de la GRC Edgar Millen le questionne brièvement sur ses activités. Bien qu'Albert Johnson parle peu et évite

toute réponse directe, Edgar Millen lui conseille seulement de se procurer un permis de trappe et le laisser partir.

Albert Johnson se rend sur le territoire de piégeage de la rivière Rat et y construit une petite cabane en bois rond. Le 25 décembre, les trappeurs des Premières Nations de la région se plaignent à la GRC, au comptoir de la rivière Arctic Red, qu'Albert Johnson intervient sur leurs lignes de piégeage. Le 28 décembre, l'agent Alfred King et l'agent spécial Joe Bernard se présentent à la cabane d'Albert Johnson pour l'interroger. Il refuse d'ouvrir la porte ou même de parler à l'agent King, qui doit ensuite parcourir 128 km pour se rendre à Aklavik afin d'obtenir un mandat de perquisition.

Alfred King et Joe Bernard reviennent à la cabane d'Albert Johnson le 31 décembre, en compagnie de l'agent R.D. McDowell et de l'agent spécial Lazarus Sittichinli. Alfred King frappe à la porte, et Albert Johnson tire un coup de feu qui transperce la porte et atteint Alfred King en pleine poitrine. Les autres agents échangent des coups de feu avec Albert Johnson, puis placent Alfred King dans un traîneau à chiens et se lancent dans une course désespérée vers l'hôpital d'Aklavik.

Alfred King survit, et la police ne comprend pas pourquoi Albert Johnson a tiré sur un agent pour une question aussi anodine qu'une infraction de trappage. Se rendant compte qu'Albert Johnson est un individu extrêmement dangereux, l'inspecteur de la GRC Alexander Eames dirige personnellement un détachement pour arrêter Albert Johnson. Dans le groupe d'Alexander



Eames, on retrouve les agents Edgar Millen et R.D. McDowell, les agents spéciaux Joe Bernard et Lazarus Sittichinli, Knute Lang, Ernest Sutherland et Karl Gardlund, ainsi que le guide autochtone Charlie Rat.

Le détachement atteint la cabane de Johnson le 9 janvier 1932. Alexander Eames somme Albert Johnson de se rendre; le trappeur, qui a fortifié sa cabane, répond en ouvrant le feu. Armé d'une carabine et d'un fusil de chasse, il repousse les tentatives répétées du groupe de prendre la cabane d'assaut. Le 10 janvier, la police utilise de la dynamite, faisant sauter le toit de la cabane et provoquant l'effondrement partiel des murs. Contre toute attente, Albert Johnson s'en sort indemne et continue de tirer sur les agents. En raison de la température avoisinant les -43°C et de l'épuisement des vivres pour les hommes et les chiens, Alexander Eames doit se retirer à Aklavik. Edgar Millen et Karl Gardlund reviennent à la cabane le 14 janvier et découvrent qu'Albert Johnson a pris la fuite. La neige a recouvert ses traces.

Héros hors-la-loi

La bataille d'Albert Johnson contre la police attire l'attention des médias qui le surnomment le « Trappeur fou de la rivière Rat ». Le public, plongé dans la crise des années 1930, sympathise avec le fugitif. Alexander Eames affirme qu'Albert Johnson n'est pas un « trappeur dément » mais « un homme déterminé et rusé [...] un individu malfaisant et désespéré ». Au fur et à mesure que le drame nordique se déroule, le public attend avec impatience les derniers développements.

Rencontre fatale

La police est confrontée à la perspective de chercher Albert Johnson sur un territoire de 260 km^2 , entre le fleuve McKenzie à l'est et les monts Richardson à l'ouest. Le deuxième groupe d'Alexander Eames comprend Ernest Sutherland, Lazarus Sittichinli, Noel Ver-

ville, les sergents Earl Hersey et R.F. Riddell, du Corps royal des transmissions, ainsi que de 11 pisteurs des Premières Nations. Ils rejoignent les agents Edgar Millen et Karl Gardlund à la rivière Rat.

Le 21 janvier, ils n'ont toujours pas retrouvé la trace d'Albert Johnson. Encore une fois, les vivres s'amenuisent. Alexander Eames laisse Edgar Millen, Karl Gardlund, Noel Verville et R.F. Riddell poursuivre la chasse pendant que lui et les autres retournent à Aklavik. La chance tourne pour Edgar Millen quand il entend un chasseur des Premières Nations affirmer avoir entendu un coup de feu tout près de Bear River. Devant qu'il s'agit peut-être d'Albert Johnson qui chasse du petit gibier, Edgar Millen conduit ses hommes dans cette direction.

Le 30 janvier, la police rattrape Albert Johnson. Edgar Millen lui ordonne de se rendre, mais il ouvre le feu. Dans la fusillade, Albert Johnson tue Edgar Millen d'une balle au cœur. Les survivants du groupe croient avoir pris Albert Johnson au piège, mais ce dernier s'échappe sous le couvert de la noirceur en escaladant une falaise presque verticale.

Fugitif en région sauvage

Albert Johnson se révèle vite un bûcheron astucieux doté d'une endurance remarquable. Il déconcerte ses poursuivants grâce à des astuces comme faire marche arrière et laisser des pistes invisibles. Quand c'est possible, il suit des pistes de caribou, un moyen efficace de déguiser ses propres traces. Il réussit à franchir des sous-bois qui semblent impénétrables. Il doit s'arrêter pour capturer du petit gibier et en situation de froid extrême, il prend le risque d'allumer de petits feux sous le couvert de bancs de neige. Il voyage dans des conditions météorologiques qui obligent même les chasseurs expérimentés des Premières Nations à rester dans leurs camps, et utilise le terrain à son avantage toutes les fois que l'occasion se présente. Comme l'explique un trap-



peur vétéran : « C'est déjà difficile de rester en vie dans ces conditions; ça l'est encore plus quand on est en cavale. »

Soutien aérien

Alexander Eames demande l'aide d'un avion pour traquer Albert Johnson. C'est la première fois que la GRC utilise un avion pour une chasse à l'homme. Le 5 février, le pilote de brousse de renom Wilfrid « Wop » May atterrit à Aklavik aux commandes d'un monoplane Bellanca. La participation de Wilfrid May est cruciale, car le pilote peut transporter des hommes et des vivres à des endroits stratégiques, et chercher la trace d'Albert Johnson depuis les airs. Son travail épargne aux hommes sur le terrain la rude tâche de suivre la piste invisible du fugitif. Le 9 février, un blizzard empêche Wilfrid May de décoller. Les patrouilles au sol sont confinées à leurs camps. Trois jours plus tard, la police apprend l'incroyable nouvelle qu'Albert Johnson a franchi les monts Richardson malgré ces conditions extrêmes.

Ultime confrontation

Le 14 février, Wilfrid May aperçoit la trace de Johnson au confluent des rivières Eagle et Bell. Le brouillard cloue l'aviateur au sol les deux jours suivants, mais Alexander Eames mène un groupe de 11 hommes, incluant Karl Gardlund, Lazarus Sittichinli, R.F. Riddell et Earl Hersey, le long de la rivière Eagle, laissant au sol des repères directionnels à l'attention de Wilfrid May. Le 17 février, ce dernier peut s'envoler. Il est dans le ciel quand la police rejoint Albert Johnson dans un virage en épingle à cheveux de la rivière gelée.

Albert Johnson tente d'abord de s'enfuir. Il se jette enfin dans la neige et ouvre le feu, utilisant son sac à dos comme bouclier. Il fait fi des cris d'Alexander Eames qui lui ordonne de se rendre. Il tire sur Earl Hersey, mais la blessure n'est pas fatale. Dirigés par les signaux

de Wilfrid May, les hommes se dispersent et rattrapent Albert Johnson, qui se retrouve sous des tirs croisés. Le fugitif est atteint de plusieurs balles dont une qui le blesse mortellement à la colonne vertébrale.

Répercussions et épilogue

Une autopsie est effectuée sur le corps d'Albert Johnson à Aklavik, puis il est enterré dans le cimetière local. Au moment de sa mort, il a en sa possession 2 410 dollars canadiens, 10 dollars américains, 5 perles de peu de valeur et une petite quantité d'or, incluant quelques dents. On ne trouve sur lui et dans sa cabane aucun indice permettant de l'identifier. Ses empreintes digitales ne correspondent à aucune de celles qui se trouvent dans les dossiers de la police canadienne et américaine. La véritable identité d'Albert Johnson demeure un mystère.

Le « trappeur fou » a fait l'objet de plusieurs films, livres et articles, dont un court roman de Rudy Wiebe. L'auteur canadien Dick North défend la thèse selon laquelle Albert Johnson serait un fugitif américain du nom d'Arthur Nelson, dans son livre *Trackdown: The Search for the Mad Trapper* (1989).

Une équipe médico-légale a exhumé les restes d'Albert Johnson pour en faire une analyse d'ADN dans le cadre du documentaire télévisuel *Hunt for the Mad Trapper*, diffusé en 2009. Les résultats des tests scientifiques suggèrent qu'il est américain ou scandinave, et qu'il était dans la trentaine au moment de sa mort. Les résultats ont dissipé plusieurs allégations et théories quant à son identité.

Tiré de : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/johnson-albert>

Auteur : **Edward Butts**

Mis en ligne le 22 janvier 2008

Mise à jour le 28 avril 2019